



## DÉCLARATION LIMINAIRE AU

CSA DU 09 AVRIL 2024

Madame la Présidente,

Depuis quelques semaines, une nouvelle expression s'est invitée dans le paysage économique, médiatique et politique : la « smicardisation » de l'économie française. Cette situation s'expliquerait par l'existence d'une trappe à bas salaires qui n'inciteraient pas les employeurs à accorder aux salariés rémunérés au voisinage du salaire minimum.

Cela bloquerait toute mobilité salariale pour ces travailleuses et travailleurs.

Cette situation a bien entendu des effets tout aussi pervers dans la fonction publique puisque nos agents des premiers échelons des catégories B et C ont des grilles indiciaires en deçà du SMIC ce qui oblige l'État employeur à compléter à hauteur leurs rémunérations à chaque augmentation du SMIC. Quand les grilles des plus bas échelons sont réactualisées, elles génèrent un tassement par le bas qui induit alors une stagnation de la rémunération pendant plusieurs années. Du fait d'une inflation importante en 2022 et 2023, ces insuffisantes rémunérations ont aujourd'hui des effets délétères sur la vie des agents. C'est dans cet état d'esprit que les organisations syndicales de la DGFIP dont la CGT ont participé aux premières négociations en fin d'année dernière. Pour la CGT une augmentation de 40 points d'ACF était nécessaire afin de mettre un frein à la spirale de perte de pouvoir d'achat d'après COVID sans parler des dix années de diète précédant cette période. Si 3,5 % a été une hausse historique en 2022, c'est simplement parce qu'il n'y avait pas eu de revalorisation depuis bien longtemps. Nous assistons à une précarisation de la fonction publique qui conditionne son manque d'attractivité.

Les discussions sont arrivés à termes en ce mois d'avril et la direction générale n'a proposé que quelques miettes étalés sur 2024 et 2025. Nous sommes donc très loin d'une augmentation significative de nos rémunérations et ce dans un contexte où le ministre de la fonction publique a déjà annoncé le gel du point d'indice pour l'année 2024 ! Ajoutons à cela une DGFIP qui annonce le gel de 70 millions d'euros de crédit après l'annonce par le gouvernement d'une économie à réaliser de plus de 10 milliards.

Au niveau fonction publique, le paysage n'est pas meilleur puisque toutes les organisations syndicales ont claqué la porte du rendez-vous du 14 mars dernier dénommé « diagnostic sur les rémunérations ».

Mais voilà que pointe de nouveau l'idée de la rémunération au mérite, le RIFSEEP n'est pas mort loin de là. Ni les organisations syndicales, ni les agents ne souhaitent ce dispositif à budget constant.

La CGT porte aujourd'hui toujours les mêmes revendications :

La revalorisation de la valeur du point d'indice.

La reconnaissance des qualifications et la reconstruction des grilles indiciaires.

L'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rattrapage des pertes intervenues les années antérieures.

La revalorisation des pensions.

Les élus CGT FP 27 en CSA